



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction de l'Urbanisme

Madame Bety WAKNINE

Directrice générale

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Réf. NOVA : (corr. DU : D. Sourbi et J. Doignies) 04/PFU/1706156

Réf. DPC : (corr. DPC : C Jacques) 2043-0539/09/2019-186PR

Réf. CRMS : AA /BXL20508_646_Astoria_CI_DU_def

Annexe : demande de complément d'information

Bruxelles, le

Objet : BRUXELLES. Rue Royale, 101-107 / rue de l'Association, 29-37. Hôtel Astoria.
Restauration, rénovation et extension de l'hôtel - Demande de permis modificatif. ▪ **Demande de complément d'information**

Madame la Directrice générale,

Par courrier du 24/10/2019, la Direction de l'Urbanisme a, dans le cadre du permis unique, demandé à la Commission Royale des Monuments et des Sites d'émettre un avis conforme sur le dossier relatif à l'objet susmentionné.

Après examen du dossier en sa séance du 06/11/2019, la Commission n'a pu se prononcer définitivement dans l'état actuel du dossier. Elle souhaiterait être mieux renseignée sur certains aspects du projet afin de pouvoir émettre son avis conforme en pleine connaissance de cause.

En vertu des dispositions de l'article 177, § 3 du Code bruxellois de l'aménagement du territoire (CoBAT), la Commission a donc adressé au demandeur et à son architecte, par lettre recommandée, une demande de complément d'information dont vous trouverez copie en annexe.

Dans le respect des délais prescrits par le CoBAT, ce complément devra être examiné par l'Assemblée de la Commission au plus tard en sa séance du 15/01/2020. L'avis conforme qui sera émis à cette occasion vous sera ensuite communiqué dans les délais impartis.

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, nos salutations très distinguées.

A. AUTENNE

Secrétaire

C. FRISQUE

Président

c.c. à BUP-DU : D. Sourbi et J. Doignies
BUP-DPC : C Jacques